

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROTTELSHEIM
du 16 décembre 2019 à 19h30
Salle de réunion du Conseil Municipal

Date de la convocation : 10 décembre 2019

Membres présents : Michèle VOLTZ, Maire
 Jacky WURTZ, Virginie FRUHAUF, Christian HOFFMANN, Adjoints au Maire
 Patrick BERNHARDT, Jean-François BOURGEOIS

Absent excusé : Patrice KAUFFMANN, donne procuration à Jean-François BOURGEOIS

Absents non excusés : Pascale FRAUEL, Elisabeth LIENHART et André MUCKENSTURM

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du (de la) secrétaire de séance
2. Procès-verbal de la séance du 18 novembre 2019
3. Travaux de VRD rue Belle Vue et rue de Batzendorf
4. Autorisation de liquidation des dépenses d'investissement pour 2020
5. Divers

Mme le Maire demande aux Conseillers Municipaux d'approuver l'ajout d'un point à l'ordre du jour : Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor. Les Conseillers acceptent à l'unanimité, le point est ajouté.

L'ORDRE DU JOUR EST ENSUITE ABORDE

1. DESIGNATION DU (DE LA) SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Elisabeth RAOULT est nommée secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

2. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2019

Le procès-verbal de la séance du 18 septembre 2019 n'appelle aucune autre observation, et est adopté à l'unanimité des membres présents et une procuration, soit 6 voix pour.

3. TRAVAUX DE VRD RUE BELLE VUE ET RUE DE BATZENDORF

Mme le Maire fait le point sur les travaux en cours :

- Les Sociétés retenues sont : l'Entreprise Jean Lefebvre pour le lot 1 Voirie et la Société SOBECA pour le lot 2 Réseaux Secs.
- Le SDEA se joint aux travaux pour refaire le réseau d'eau et d'assainissement du début de la rue Belle Vue et remplacé un poteau d'incendie à l'intersection des deux rues.
- Les bornes abîmées pendant les travaux par le SDEA seront remises en place.
- Le début des travaux de la Société SOBECA ont dû être légèrement décalés, pour laisser au SDEA le temps de réaliser toutes les analyses nécessaires suite à l'intervention sur les réseaux.
- Le passage du géomètre a été demandé pour délimiter clairement les limites des propriétés.
- Les réunions de chantier ont lieu chaque semaine, le mercredi matin à 9h. La Société CREMEL (chargée des recherches d'amiante) y a également été conviée, afin de coordonner sa mission avec les travaux d'EJL.
- Le SDEA a pris attache avec les différents propriétaires de terrains non surbâtis, afin d'envisager d'éventuels branchements d'assainissement et d'eau potable.
- Electricité de Strasbourg mettra des amorces devant les terrains non surbâtis.
- Le réseau Orange sera mis en souterrain.
- SOBECA réalise sa part de travaux et terminera au plus tard début janvier.
- EJL débutera les siens début janvier, à la fin des travaux de SOBECA.
- La fin du chantier est prévue pour fin février 2020.

4. AUTORISATION DE LIQUIDATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT POUR 2020

Le Maire sollicité le Conseil Municipal, conformément aux dispositions de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour l'autorisation d'engager, de mandater et de liquider, avant l'adoption du Budget Primitif 2020, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses d'investissement votées en 2019.

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : 293 424,19 €, soit pour $\frac{1}{4}$ = 73 356,05 €

Affectation des crédits :

Acquisition de terrains
 Agencements et aménagements
 Bâtiments publics
 Travaux de voirie
 Autres réseaux
 Autres immobilisations corporelles.

Le Conseil Municipal, après délibération,

Autorise le Maire à engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement listées ci-dessus. Les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitifs 2020.

Voté à l'unanimité des membres présents et une procuration, soit 7 voix pour.

5. INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes et Etablissement Publics Locaux, et notamment son article 3,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **De demander le concours du Trésorier Principal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,**
- **D'accorder l'indemnité de conseil au taux plein par an,**
- **Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur Jean-Pierre LECUIVRE, Trésorier Principal de Brumath.**

Voté à l'unanimité des membres présents et une voix, soit 7 voix pour.

6. DIVERS

- Le Maire établira un Etat des Restes à réaliser pour payer les dépenses prévues au Budget Primitif 2019 et non mandatées et pour les recettes non encaissées.
- Urbanisme : une DIA, une Déclaration Préalable et un Certificat d'Urbanisme ont été déposés.
- Le poteau d'incendie initialement placé au début de la rue du Houblon a été déplacé devant l'immeuble au début de la rue Principale. Le SDEA avait proposé de l'implanter en face. Il prendra à sa charge les frais de traversée de la rue Principale.
- Suite à la pose de cet hydrant, des problèmes liés à la couleur de l'eau ont été signalés. M. J.F.B. a appelé le SDEA qui est intervenu pour purger les canalisations. Il demande si les finitions seront reprises.
- M. J.F.B. dit qu'il y a eu deux coupures d'eau au niveau du chantier rue Belle Vue. La première fois, les habitants ont été prévenus, mais pas la deuxième.
- Le journal communal sera distribué en fin de semaine.
- La Fête des Aînés aura lieu le dimanche 12 janvier 2020.